



Formulaire de Reprise des entrainements COVID-19

Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire peut accéder aux installations du club dans le contexte de sortie du confinement instauré en raison de la crise sanitaire COVID-19. L'accès aux entrainements est uniquement réservés aux :

- Titulaire d'une licence compétition ou loisir en cours de validité

Par la présente :

- Il atteste avoir été informé que le club s'est engagé à respecter les mesures présent par le gouvernement pour freiner la diffusion du COVID-19 tout au long de la crise sanitaire
- Il reconnait que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection le club ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le COVID-19.
- Il s'engage à respecter les mesures sanitaires mise en place par le club, ainsi les mesures de protections préconisées par le gouvernement et en particulier celle édictée par le ministre des sports
- Il s'engage à respecter les obligations édictées par la Fédération Française de Tennis de Table pour aménager la pratique du tennis de table en club, ainsi que le protocole mis en place par le club durant la crise sanitaire